

Proposition présentée par les députés :

Mmes et MM. Anne Emery-Torracinta, Marie Salima Moyard, Christine Serdaly Morgan, Brigitte Schneider-Bidaux, Lydia Schneider Hausser, Prunella Carrard, Jean-Louis Fazio, François Lefort, Roger Deneys, Mathilde Captyn, Anne Mahrer, Olivier Norer, Esther Hartmann, Emilie Flamand, Roberto Broggin, Morgane Odier-Gauthier, Sophie Forster Carbonnier, Miguel Limpo, Jacqueline Roiz, Bernhard Riedweg, Christian Dandrès

Date de dépôt : 7 mai 2012

Proposition de résolution

Merck Serono : un nouveau cas d'école !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'annonce faite par Merck Serono de la fermeture prochaine de son siège genevois et, ainsi, de la disparition directe de 1 250 emplois dans notre canton ;
- les conséquences pour les entreprises sous-traitantes et les commerçants du quartier de Sécheron ;
- les bons résultats et les bénéfices pourtant annoncés par cette entreprise ;
- l'augmentation de 20% des dividendes versés en 2011 aux actionnaires ;
- la mobilisation des employé-e-s de Merck Serono ;
- l'ouverture de négociations avec la représentation élue du personnel, en lien avec le syndicat Unia ;
- la nécessité de ne pas encourager d'autres entreprises à licencier et délocaliser, faute d'une réaction suffisante et unanime de la classe politique genevoise et suisse dans son ensemble ;

invite le Conseil d'Etat

- à intervenir fermement auprès de la direction générale de Merck Serono afin de tout mettre en œuvre pour maintenir ces emplois dans notre canton ;
- à demander au Conseil fédéral – en concertation avec le Conseil d'Etat genevois et le syndicat représentatif du personnel de l'entreprise – d'intervenir auprès de la direction de Merck Serono ;
- à prendre contact avec les autorités de France voisine concernées par ces licenciements pour qu'elles interviennent dans le même sens auprès de la direction de Merck Serono ;
- à intervenir auprès de la direction de Merck Serono afin de garantir au personnel, avec l'aide de son syndicat représentatif, ses droits syndicaux dans la procédure de consultation en cours ;
- à intervenir auprès de la direction de Merck Serono pour que la procédure de consultation soit prolongée au-delà du 16 mai 2012 ;
- le cas échéant, à développer des solutions alternatives devant permettre de maintenir ces emplois dans le canton ;
- à œuvrer afin de développer à Genève un tissu économique durable et diversifié.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 17 novembre dernier, notre parlement unanime (79 oui et 3 abstentions) acceptait la résolution intitulée *Novartis, un cas d'école!* Quelques mois plus tard, hélas, nous voici à nouveau confrontés à un nouveau cas d'école : la fermeture prochaine du site genevois de Merck Serono... Merck Serono, installé à Genève depuis 1977...

Cas d'école, car sur le plan mondial Merck Serono se porte bien. En effet, il a été décidé de fermer le siège genevois alors que la multinationale a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de plus de 12 milliards de francs, pour un bénéfice de l'ordre de 745 millions de francs. De surcroît, peu de temps avant l'annonce de la fermeture du site genevois (le vendredi précédent !!), l'entreprise annonçait qu'elle augmentait de 20% les dividendes versés à ses actionnaires (montant total de 272 millions de francs). La responsabilité de l'entreprise face à ses employé-e-s est importante : elles/ils sont les forces vives et les clefs de son développement.

Au-delà des clivages partisans, il importe que la classe politique genevoise soit unanime et se mobilise pour faire front face à ce que le président du Conseil d'Etat, M. Pierre-François Unger, a qualifié de véritable *tsunami* pour notre canton.

Il importe que la Confédération se mobilise également, comme d'ailleurs l'a rappelé M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat vaudois, sur le plateau d'*Infrarouge* le 1^{er} mai dernier¹. Fort de l'expérience de son canton dans le cas de Novartis, M. Broulis a pu constater combien une large mobilisation était nécessaire dans ce genre de situation. Lors de cette même émission, M. Broulis a également insisté sur le rôle de ses employé-e-s : « *Je ne peux que féliciter les employés de se fédérer* ».

La forte mobilisation du personnel pour le maintien des postes de travail à Genève est exemplaire. Cependant pour que ce partenaire « employé-e-s et son syndicat représentatif » ait une place dans les négociations, le Conseil d'Etat doit tenir un rôle de garant des droits syndicaux liés à une telle période de liquidation d'entreprise.

¹ « *Il faut une implication du fédéral* ».

La fermeture de Merck Serono signifie la disparition directe de 1 250 emplois, plus celle des intérimaires, à laquelle s'ajoutent les conséquences pour les entreprises locales sous-traitantes (nettoyage, par exemple), ainsi que pour les commerçants du quartier de Sécheron dans lequel se trouve le bâtiment de Merck Serono. De fait, le départ de Genève de cette entreprise signifie le plus grand licenciement collectif de l'histoire récente du canton. Un licenciement collectif engendre avant tout un ensemble de drames individuels pour des familles et des personnes qui ont construit des projets et doivent dès lors affronter des lendemains difficiles. Mais un licenciement collectif engendre aussi évidemment une augmentation des demandeurs d'emploi, donc une pression financière supplémentaire pour le canton et une surcharge de dossiers pour l'OCE.

Il faut noter que le canton n'est pas le seul à être touché : la France est également concernée, puisque bien des employés sont domiciliés de l'autre côté de la frontière et vont donc dépendre de « Pôle Emploi » et des prestations chômage de nos voisins français.

Enfin, il ne faut pas négliger l'effet boomerang qu'une telle fermeture ne manquera pas de susciter si la réaction politique n'est pas assez forte. Genève se doit donc de démontrer qu'un licenciement collectif et une délocalisation ne laissent et ne laisseront pas les politiques sans réaction.

La très forte mobilisation du personnel de l'entreprise doit donc être relayée par les autorités politiques de notre canton, à savoir non seulement le gouvernement, mais également le parlement. Les employé-e-s de Merck Serono nous ont montré leur détermination, il est maintenant temps de montrer la nôtre. Seule une pression forte et unanime de la classe politique genevoise, soutenue par la Confédération et la France, peut être à même de sauver tout ou partie des activités et des emplois de Merck Serono sur sol genevois.

Afin que des solutions constructives soient trouvées, en collaboration avec les employé-e-s et leur syndicat, il est nécessaire de prolonger la procédure de consultation au-delà de la date prévue actuellement du 16 mai prochain. Le gouvernement doit donc intervenir dans ce sens auprès de la direction de l'entreprise.

Il importe également d'examiner quelles solutions alternatives pourraient être imaginées pour permettre à celles et ceux qui travaillent aujourd'hui pour Merck Serono de continuer à mettre leurs compétences au service d'entreprises œuvrant dans notre canton. Les pistes de réflexions existent : bâtiments existants dédiés à de nouvelles entreprises locales innovantes, fond d'investissement pour démarrer des PME actives dans le développement de

nouvelles molécules, etc. Certaines de ces solutions pour l'avenir ne sont certainement pas antinomiques du combat pour le maintien des emplois de Merck Serono. Nous nous devons de réfléchir à l'avenir de Genève, et ce cas d'école nous en donne l'opportunité et le devoir.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, **la décision de Merck Serono représente un nouveau cas d'école qui nous concerne toutes et tous !** C'est pourquoi nous sommes persuadés que vous ferez bon accueil à cette proposition de résolution.